

## **REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS ALDI 2023**

### **ARTICLE 1.**

La Société Edenred France, Société par actions simplifiée au capital de 464.966.992€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le N° 393.365.135., ayant son siège social à 166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240, Malakoff (ci-après : « la Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit dénommé « Jeu concours ALDI 2023 » durant la période du 16 au 30 octobre 2023 inclus.

### **ARTICLE 2.**

La participation à ce jeu est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine et utilisateur de l'Extranet MyEdenred. Une seule participation par personne est autorisée pendant la durée du jeu. Les membres de la Société Organisatrice, de ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

### **ARTICLE 3.**

Pour participer au jeu, les participants devront valider le formulaire de participation en y indiquant à titre obligatoire leurs nom, prénom, adresse e-mail de leur compte MyEdenred et le nom du magasin Aldi de leur choix.

L'utilisation de faux noms, la tentative de triche, la création de fausses identités, la décompilation du jeu ou l'utilisation de méthodes pour contourner les règles sont considérées comme des tentatives de fraude et entraîneront l'élimination immédiate du participant.

Les 200 gagnants seront désignés par un tirage au sort, organisé par EDENRED FRANCE, qui aura lieu au plus tard le 31 octobre 2023.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne pendant la durée du jeu.

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours et recevront à cette même adresse e-mail les bons d'achat sous forme numérique nominative.

### **ARTICLE 4.**

Sont mis en jeu les lots suivants dans le cadre de cette opération pour une valeur globale de **5000 euros : 200 gagnants de bons d'achat de 25€.**

Les lots attribués sont nominatifs, non cessibles et doivent être utilisés par la personne concernée. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou d'une quelconque contrepartie - même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par des lots similaires d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard. L'Organisateur peut annuler, reporter, interrompre ou modifier le jeu en cas de besoin.

Si des gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leur lot, et/ou si les lots n'ont pas été attribués à l'issue de l'opération, ils ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des lots susvisés et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents ou dommages susceptibles de survenir à l'occasion de leur utilisation.

Pour utiliser le bon d'achat les gagnants devront :

- Imprimer les bons d'achats avant leur venue dans le magasin, pour exclure la fraude.
- Se présenter dans le magasin renseigné au préalable dans le formulaire avec le bon imprimé
- Justifier de leur identité (bon d'achat nominatif)

Une fois les vérifications effectuées, les gagnants pourront utiliser immédiatement leur bon en magasin et acheter n'importe quel article présent dans le magasin ALDI inscrit sur le bon d'achat.

Le bon d'achat est utilisable une seule fois du 1er au 30 Novembre 2023.

## **ARTICLE 5.**

Ce règlement sera communiqué gratuitement aux personnes qui le souhaitent, sur simple demande écrite - accompagnée de leurs coordonnées complètes - pendant la durée du jeu (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : Edenred France - Direction Réseau Partenaires Marchands – Jeu concours ALDI 2023 - 178, Boulevard Gabriel Péri - 92240 Malakoff.

Les demandes de règlement accompagnées de coordonnées illisibles, incomplètes ou manifestement fantaisistes ne seront pas prises en compte.

## **ARTICLE 6.**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le participant peut se faire rembourser gratuitement (timbre remboursé sur la base du tarif courrier service économique en vigueur) ses frais de participation au « Jeu concours ALDI 2023 » sur simple demande formulée sur papier libre, adressé à Edenred France - Direction Réseau Partenaires Marchands – Jeu concours ALDI 2023 - Demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - en joignant un RIB ou un RIP, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les frais d'accès à Internet engagés par le participant seront remboursés dans les conditions suivantes : si le participant démontre grâce à un justificatif de son contrat de fourniture d'accès à Internet qu'il supporte un coût d'accès à Internet, il sera alors remboursé dans la limite des montants figurant sur la facture transmise à Edenred France - Direction Réseau Partenaires Marchands – Jeu concours ALDI 2023 - Demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff, pour un montant forfaitaire de 0,46 euros pour sa participation et son éventuelle demande de consultation du présent règlement sur le site.

Si le participant est abonné à un fournisseur d'accès gratuit à Internet mais qu'il démontre grâce à un justificatif de facture téléphonique qu'il subit un coût de communication téléphonique pour l'accès à Internet, il sera alors remboursé dans la limites des montants figurant sur la facture transmise à Edenred France - Direction Réseau Partenaires Marchands – Jeu concours ALDI 2023 - Demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff, pour un montant forfaitaire de 0,38 euros pour sa participation et son éventuelle demande de consultation du présent règlement sur le site.

En aucun cas, les frais de déplacement de toute nature ne seront remboursés.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir le remboursement des frais de demandes de règlement au tarif lent en vigueur sur simple demande, accompagnée d'un RIB, effectuée lors de cette demande de règlement.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant pour les frais de demande de règlement.

## **ARTICLE 7.**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement et les modalités de participation au jeu à tout moment, de même qu'à écourter ou prolonger la durée de déroulement du jeu, si les circonstances l'exigent.

## **ARTICLE 8.**

La participation au jeu implique le traitement de données à caractère personnel des Participants par la société organisatrice, responsable de traitement.

Les informations que vous nous avez communiquées pour participer au jeu sont destinées à Edenred France SAS, responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement dans ce cadre et sont utilisées et communiquées à ses sous-traitants en France aux fins de gestion de votre participation au jeu en conformité avec la politique de protection des données consultable à l'adresse

suivante :

[https://click.edenred.fr/Documents\\_Espace\\_Client/Juridique/GDPR/politique\\_protection\\_des\\_donnees.pdf](https://click.edenred.fr/Documents_Espace_Client/Juridique/GDPR/politique_protection_des_donnees.pdf)

### **8.1. Finalité du traitement**

Les données personnelles des Participants ne seront strictement traitées que dans le cadre de l'organisation du jeu (participation au jeu, détermination des gagnants, communications liées au jeu et aux résultats à destination des Participants, attribution des lots, traitement des demandes et réclamations liées au déroulement du jeu).

### **8.2 Données du participant traitées**

Les données traitées sont celles listées à l'article 3 ci-avant ainsi que les coordonnées bancaires (en cas de demande de remboursement de frais tels que prévus par l'Article 6)

### **8.3 Destinataires**

Seules les personnes habilitées au sein de la Société Organisatrice, et de ses sous-traitants ainsi que les partenaires peuvent accéder aux informations concernant les personnes participant au jeu concours.

### **8.4 Durée de conservation**

La Société Organisatrice ne conserve les données à caractère personnel des Participants que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités susvisées liées à la participation au jeu concours.

### **8.5 Exercice des droits**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » et au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles ou RGPD), les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles les concernant traitées dans le cadre du Jeu.

Vous pouvez exercer vos droits auprès d'Edenred France en remplissant le formulaire suivant : <http://rgpd.myedenred.fr/> ou par courrier au C.R.C.-Protection Des Données – 166/180, boulevard Gabriel Péri – 92245 MALAKOFF Cedex.

Les Participants qui demandent la suppression ou s'opposent au traitement de leurs données personnelles avant la fin du jeu sont informés que cela mettra fin à leur participation.

## **ARTICLE 9.**

La connexion au site implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau. Par ailleurs, la société organisatrice ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet.

Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la société organisatrice. La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de La société organisatrice. Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.